1 AVR 2010

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT,

M. Bernard REDON, Adjoints,

Mme Marie DOURLENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), Conseillers Municipaux

REQUALA

SOUS-FRÉFECTURE LE

Etait Absent Excusé: M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

38- 25 mars 2010

CLASSES DE DÉCOUVERTE ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES PARTICIPATION COMMUNALE 2010

Considérant la nécessité de poursuivre l'aide au financement des classes découvertes dans les écoles de la ville,

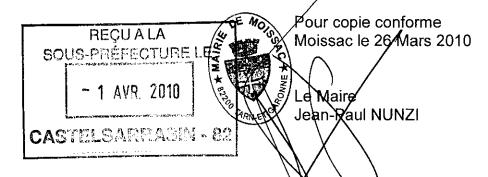
Entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE le montant des subventions ci-dessous désignées :

BENEFICIAIRE	EFFECTIF	MONTANT
	1	

OCCE Pierre CHABRIÉ	181	7 240,00 €
OCCE LE SARLAC primaire	177	7 080,00 €
OCCE MONTEBELLO primaire	58	2 320,00 €
OCCE Louis GARDES primaire	68	2 720,00 €
OCCE MATHALY primaire	77	3 080 00 €
OCCE LA MEGERE primaire	53	2 120,00 €
OCCE Camille DELTHIL	102	1 530,00 €
OCCE LE SARLAC maternelle	112	1 680,00 €
OCCE MONTEBELLO maternelle	66	990,00€
OCCE Louis GARDES maternelle	57	855,00 €
OCCE MATHALY maternelle	53	795,00 €
OCCE LA MEGERE Maternelle	61	915,00 €
OGEC JEANNE D'ARC	117	4 680,00
TOTAL	1182	36 005,00 €



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cefui-ci reut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :